



M. David Ros - Maire d'Orsay

2 place du Général Leclerc

91400 Orsay

Copie :

M. Jean-François Vigier, Maire de Bures-sur-Yvette

M. le Préfet de l'Essonne

M. le Sous-Préfet de Palaiseau

M. le Commissaire de police de Palaiseau

M. le Président de la CPS

M. Le Directeur de l'EPAPS

Orsay, le 17 juillet 2023

Objet : Le futur du boulevard Dubreuil

Référence : Lettre ASEOR du 7 avril 2021

Monsieur le Maire,

Ayant pris connaissance du dépôt en mairie du permis de construire PC 2310009 faisant état de 31 logements étudiants au 10 boulevard Dubreuil, nous aurions différentes questions :

- 1. Le changement de numérotation :** l'ancien 10 boulevard Dubreuil est devenu 10bis, un « nouveau » 10 est donc attribué à un autre logement. Etant donné que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire, en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 2213-28 du code général des collectivités territoriales, pourriez-vous nous communiquer la référence de la décision qui a été prise en ce sens ?



2. Les risques naturels.

- **Des études de sol** ont-elles été réalisées ? Les nombreux problèmes d'inondation du chantier I3F rue du Fond du Guichet, à ce jour toujours pas résolus, doivent attirer votre attention.

- Il y a également un **risque important de retrait et de gonflement des argiles et d'inondation** (source : <https://www.georisques.gouv.fr>).

- Le **terrain est très pentu** : comment 800m² de plancher peuvent-ils tenir ? Combien d'étages et parkings sont prévus et quel sera l'accès ?

3. **L'accès au chantier est problématique**, le passage étant impossible par le 10bis (propriété privée) et trop dangereux par le boulevard Dubreuil prolongé (à cheval sur Orsay et Bures avec accès par Bures), comme nous vous l'avions écrit dans notre courrier du 7 avril 2021.

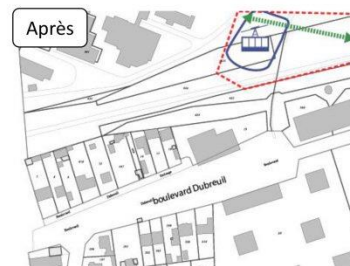
2.1. OAP sectorielles

Orsay

4 B/ Boulevard Dubreuil prolongé : les grandes lignes

	Espace public
Vocation	 Règlementation de l'espace public : sécurisation, accroître la place des modes actifs, plantations/végétalisation ...
	
	
	Maillage / Stationnement / Mobilité
	
	
	
	
	
	
	Mise en oeuvre opérationnelle
	

- Suppression de ce secteur
- Nouvelle délimitation du périmètre de l'OAP
- Emplacement réservé pour le téléphérique



14

4. **L'avenir du 10 boulevard Dubreuil n'est pas clair** : lors de la réunion des personnes publiques associées (PPA) du 20 avril relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), un téléphérique au 10 boulevard Dubreuil prolongé était indiqué sur le plan de quartier, dans un périmètre OAP.

- Lors de la réunion publique du 11 mai, une question relative à l'existence de ce projet a été posée, à laquelle il a été répondu qu'il « *n'en avait jamais été question à cet endroit* ».

- 5 jours plus tard, lors de la réunion publique sur Corbeville, ce projet refait surface et serait « pour l'horizon 2040 ».

- Le 17 mai, est déposé le permis de construire pour 31 logements au 10 boulevard Dubreuil par le promoteur M-PROM.

- Le 21 mai, le permis de construire est affiché en Mairie.

- Le 10 juillet, lors de la réunion de concertation avec l'EPAPS relative à l'aménagement de Corbeville, vous avez déclaré « *qu'avec les élus, nous portons toujours ce projet de téléphérique.* »

Que croire ?

L'ASEOR demande un éclaircissement sur ces différents points.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Lucie LEBENS

Présidente de l'ASEOR